

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Achats du groupe Biens de consommation

Conditions de l'appel d'offres

Thème	Nettoyant extérieur pour trains de voyageurs
Auteur	Sandro Garbely
Édition	Version déf
Date	20.08.2021
Statut du document	définitif

1	SITUATION INITIALE	3
1.1	Documents concernant l'appel d'offres	3
1.2	Objet du présent document.....	3
1.3	Synthèse du projet.....	3
2	ORGANISATION ET APPEL D'OFFRES	3
2.1	Calendrier prévisionnel de la procédure de soumission	3
2.2	Langue de la procédure.....	4
2.3	Langue des documents de l'appel d'offres.....	4
2.4	Questions pendant la procédure de soumission	4
2.5	Remise de l'offre.....	4
2.6	Validité et langue de l'offre, indemnisation.....	4
2.7	Consortiums et sous-traitants	5
2.8	Conditions générales des prestations de sûretés (garanties).....	5
2.9	Evaluation de l'offre	6
2.9.1	Examen formel	6
2.9.2	Critères d'aptitude	6
2.9.3	Exigences minimales	6
2.9.4	Critères d'adjudication	8
2.10	Variantes	11
2.11	Documents supplémentaires réservés.....	11
2.12	Rectifications	12
2.13	Vérification du prix lorsque la libre concurrence fait défaut	12
2.14	Dispositions relatives à la protection des travailleurs, conditions de travail et égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial.....	12
3	CONDITIONS JURIDIQUES ET COMMERCIALES.....	13
4	PRIX DE L'OFFRE	13
5	STRUCTURE DE L'OFFRE	13
6	ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS.....	14
7	ANNEXES	14

1 SITUATION INITIALE

1.1 Documents concernant l'appel d'offres

Le présent appel d'offres se compose de trois groupes de documents: le présent document intitulé «Conditions de l'appel d'offres», le «Cahier des charges» avec ses annexes et les «Contrats/CG» avec leurs annexes».

1.2 Objet du présent document

Le présent document comprend les conditions de l'appel d'offres qu'il convient d'observer jusqu'à l'adjudication à l'un des soumissionnaires.

1.3 Synthèse du projet

Le présent appel d'offres prévoit l'adjudication du marché d'acquisition de nettoyants extérieurs pour trains de voyageurs sur une période de cinq ans.

L'appel d'offres vise à acquérir les produits ci-après.

- Nettoyeur extérieur neutre (à la machine)
- Nettoyeur extérieur acide (à la machine)
- Nettoyeur extérieur acide (manuellement)
- Nettoyeur insectes (à la machine/manuellement)

Les produits de nettoyage intérieur, produits d'étanchéité, nettoyants pour graffitis, nettoyants pour vitres, liquides de lave-glace, outils de nettoyage et similaires ne sont pas inclus.

2 ORGANISATION ET APPEL D'OFFRES

2.1 Calendrier prévisionnel de la procédure de soumission

Publication SIMAP	20.08.2021
Délai final pour les questions	30.11.2021
Réponses aux questions, au plus tard le	03.12.2021
Délai de remise des offres, y c. des échantillons pour les tests en laboratoire	05.01.2022
Délai de remise des échantillons pour les tests de grande envergure	sera défini par le service adjudicateur après l'évaluation des échantillons pour les tests en laboratoire.

Jusqu'à 2 semaines avant le délai de remise, les soumissionnaires sont priés d'annoncer à l'interlocuteur indiqué au chiffre 2.5 «Remise de l'offre» leur intention de soumettre une offre en français ou en italien ou de signaler qu'ils y renoncent à la rubrique «Statut» du site www.simap.ch.

2.2 Langue de la procédure

La langue de la procédure est l'allemand.

2.3 Langue des documents de l'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres existent en allemand et en français. Langue disponible. En cas de contradictions ou de différences, la version allemande fait foi. Le contrat est conclu exclusivement en allemand.

2.4 Questions pendant la procédure de soumission

Les questions concernant les documents de l'appel d'offres doivent être déposées au plus tard à la date butoir définie sur le site Internet www.simap.ch, sous la rubrique «Soumissionnaire». Sous le mot-clé «Aide pour l'utilisateur», vous trouverez un guide en ligne indiquant la manière de poser des questions en bonne et due forme sur le forum.

Les réponses (compléments, rectifications ou modifications) aux questions posées au sujet de l'appel d'offres seront publiées au plus tard dans le délai fixé ci-dessus sur le forum, où tous les soumissionnaires potentiels devront les consulter.

En formulant votre question, tenez compte du fait que tous les candidats enregistrés pour le présent appel d'offres peuvent consulter les questions et les réponses de manière anonyme.

2.5 Remise de l'offre

L'offre doit être soumise à l'adresse suivante au plus tard le 05.01.2022 (date du cachet postal), par courrier recommandé :

CFF SA
Achats du groupe, Biens de consommation
(Sandro Garbely)
«Offre Nettoyant extérieur pour trains de voyageurs»
Hilfikerstrasse 3
CH-3000 Berne 65

L'offre doit impérativement être adressée au pouvoir adjudicateur puis déposée **au format électronique, sur deux clés USB** (pourvues de la raison sociale), **dans une enveloppe fermée** et portant l'adresse de l'expéditeur, auprès de la Poste suisse ou d'une représentation consulaire ou diplomatique suisse. La remise de l'offre doit être signalée aux CFF au plus tard deux jours après son dépôt, au moyen d'un e-mail à einkauf.betriebsmittel@sbb.ch accompagné d'un scan de la quittance d'envoi ou de l'accusé de réception.

En outre, la remise d'une offre dans une langue officielle différente de la langue de procédure (chiffre) doit être signalée par e-mail deux semaines avant le délai de remise des offres.

Les offres soumises en retard ne sont pas prises en compte.

2.6 Validité et langue de l'offre, indemnisation

L'offre des soumissionnaires doit être valable au moins jusqu'au 30.11.2022.

Les trois langues officielles sont autorisées pour les communications des soumissionnaires (art. 48, al. 5, let. c LMP). L'offre doit être rédigée en allemand, en français ou en italien. Il est toutefois permis d'ajouter des prospectus ou d'autres pièces en langue anglaise.

L'élaboration de l'offre n'est pas indemnisée.

2.7 Consortiums et sous-traitants

Les communautés de soumissionnaires (consortiums) sont exclues. Les sous-traitants sont autorisés. La prestation caractéristique doit être fournie par le soumissionnaire.

2.8 Conditions générales des prestations de sûretés (garanties)

Les exigences énumérées dans le présent document et dans le modèle de contrat concernant les sûretés financières et l'institut garant doivent être respectées (Garanties financières d'un garant de premier ordre; notation minimale A par l'agence «Standard & Poors» et A2 par «Moody's»). CFF SA se réserve le droit de refuser un garant si, au moment de la signature du contrat, la limite de contrepartie du groupe CFF est épuisée pour ce garant.

Dans son offre, le soumissionnaire doit mentionner le garant prévu en précisant les données suivantes: nom de l'entreprise, siège ou bureau. Il doit également joindre à l'offre la confirmation du garant de fournir au soumissionnaire une sûreté conformément au modèle de texte de CFF SA. Cette confirmation doit être établie pour CFF SA ainsi que pour le soumissionnaire et indiquer le garant, son siège ou son bureau ainsi que l'adresse complète (rue, localité).

Les coûts de la garantie ou des garanties à fournir doivent être indiqués séparément dans l'offre.

Garantie de bonne exécution: le soumissionnaire doit fournir la sûreté à l'unité d'organisation compétente avant la conclusion du contrat. S'il n'est pas en mesure ou s'il omet de le faire, l'adjudication peut être révoquée et les prestations contractuelles adjugées à un autre soumissionnaire.

CFF SA se réserve dans tous les cas le droit d'approuver aussi bien l'institut garant que la formulation de la sûreté remise.

Le soumissionnaire est habilité à élaborer, dans un document distinct de l'offre, ses propres propositions de garanties pour couvrir les risques pris par CFF SA. Ces propositions devront être adaptées à l'importance et au niveau de risque de l'offre de base. Libre à CFF SA d'accepter ou de refuser ces propositions commerciales.

La garantie est mise en œuvre par la direction de l'unité d'affaires concernée de CFF SA.

2.9 Evaluation de l'offre

2.9.1 Examen formel

Le soumissionnaire doit déposer une offre complète en se basant sur les documents de l'appel d'offres. Les offres, accompagnées de toutes les preuves exigées, ne seront soumises à évaluation que si elles sont complètes, signées et remises dans les délais impartis.

Les conditions de participation (art. 26 LMP) doivent être signées (cf. chiffre 2.14).

2.9.2 Critères d'aptitude

L'examen de l'aptitude est effectué en fonction des critères indiqués ci-après, dont la réalisation doit être établie au moyen des preuves suivantes (voir annexe sur les preuves relatives aux critères d'aptitude):

Critère impératif	Preuve
Performance économique suffisante	Confirmation de l'institut garant, qu'en cas d'adjudication du marché, la prestation de garantie exigée pourra être fournie
Gestion suffisante de la système qualité	Justification d'un système management de qualité relatif à l'entreprise (certification ISO 9001 ou équivalente)
Gestion suffisante de la système management environnemental	Justification de l'existence d'un système de management environnemental (ISO 14001 ou équivalent)

Si le soumissionnaire ne satisfait pas l'ensemble des critères d'aptitudes, son offre ne sera pas prise en compte dans l'évaluation.

2.9.3 Exigences minimales

Il est impératif que les exigences minimales ci-après soient respectées, faute de quoi l'offre ne sera pas prise en compte dans l'évaluation.

Les offres dépassant les exigences minimales se voient attribuer des points supplémentaires dans le cadre de l'examen des critères d'adjudication, à condition qu'un critère d'adjudication correspondant soit prévu.

2.9.3.1 Exigences minimales pour la prestation à fournir (Concept logistique)

Les exigences minimales pour les prestations à fournir sont indiquées dans le tableau ci-après.

Exigence minimale pour la prestation à fournir	Preuve
1) Le soumissionnaire est en mesure de respecter les conditions logistiques visées à l'appendice 3 du cahier des charges	1.1 Un concept logistique (avec description) dédié et adapté à nos besoins, qui répond à nos conditions logistiques (appendice 3 du cahier des charges) et aborde notamment la réglementation, les principes

	<p>relatifs aux prestations de transport, les transports sur rail et les transports sur route</p> <p>1.2 Au moins une référence du soumissionnaire ou du transporteur éventuel, portant sur l'expérience acquise dans le domaine du transport intermodal avec des wagons-citernes</p>
--	---

2.9.3.2 Exigences minimales d'ordre technique (spécifications techniques)

Les exigences minimales d'ordre technique sont contrôlées en deux étapes.

Étape de contrôle 1

Dans le cadre de la première étape de contrôle, le respect de l'exigence minimale technique est vérifié sur la base des documents fournis, au moyen de tests en laboratoire.

Les exigences minimales d'ordre technique posées au produit sont récapitulées dans l'annexe 6.4 «Exigences minimales d'ordre technique»/**Étape de contrôle 1** des conditions de l'appel d'offres.

Le soumissionnaire fournit les échantillons exigés conformément à l'annexe 6.5 «Produits échantillons», **Étape de contrôle 1 d'ici à l'échéance pour la remise des offres:**

CFF SA Voyageurs
P-O-UHR-LOG-MIT, à l'attention de Martin Berner
«Acquisition Nettoyant extérieur – NE PAS OUVRIR»
Industriestrasse 153
4600 Olten

Horaires d'ouverture de la réception des marchandises: du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Une équipe d'évaluation des CFF ainsi que deux entreprises externes indépendantes vérifient le respect des exigences minimales, étape de contrôle 1 (annexe 6.4 «Exigences minimales d'ordre technique»).

Étape de contrôle 2

Si les exigences minimales d'ordre technique prévues dans le cadre de l'étape de contrôle 1 sont respectées, le respect des autres exigences minimales d'ordre technique est vérifié au moyen de tests de grande envergure dans l'étape de contrôle 2.

Les exigences minimales d'ordre technique à remplir dans les tests de grande envergure sont récapitulées à l'annexe 6.4 «Exigences minimales d'ordre technique»/**Étape de contrôle 2** des conditions de l'appel d'offres.

Les CFF invitent tous les soumissionnaires respectant les exigences minimales prévues dans l'étape de contrôle 1 à soumettre à titre gratuit des échantillons conformément à l'annexe 6.5 «Produits échantillons», étape de contrôle 2.

Les CFF informent les soumissionnaires concernés du lieu et de la date exacts de livraison à la fin de l'étape de contrôle 1. Le délai sera d'au moins deux semaines

Une équipe d'évaluation des CFF vérifie le respect des exigences minimales d'ordre technique, étape de contrôle 2 (annexe 6.4 «Exigences minimales d'ordre technique») sur la base des échantillons soumis. Afin d'assurer la comparabilité, tous les tests sont réalisés avec des compositions de trains semblables.

2.9.4 Critères d'adjudication

2.9.4.1 Vue d'ensemble

L'offre est évaluée à partir des critères d'adjudication (CAd) ci-après. Le marché est adjugé à l'offre ayant obtenu le plus grand nombre de points.

	Critères d'adjudication	Preuve	Pondération	Points max.
CAd 1	Prix	P: fiche de prix complétée	65%	325
CAd 2	Qualité	P: échantillons de produits	20%	100
CAd 3	Logistique, service	P: concept logistique	15%	75
Total de points			100%	500

2.9.4.2 Évaluation du prix

L'offre présentant le prix le plus bas obtient le maximum de points. Les offres qui dépassent de 35% le prix le plus bas obtiennent 0 point. L'attribution des points au sein de cette marge de fluctuation est effectuée de manière linéaire.

Pour l'attribution des points, on utilise le principe de taxinomie selon la formule ci-après. Chaque valeur est arrondie par le bas ou par le haut au point entier.

$$\text{Points} = M * \left[\frac{P_{\max} - P}{P_{\max} - P_{\text{best}}} \right]$$

Légende

M = nombre maximum de points à attribuer

P = prix de l'offre à évaluer

Pbest = prix de l'offre la plus avantageuse

Pmax = prix au niveau duquel la courbe de valeur coupe le point zéro [Pbest * facteur (p.ex. 1.4, lors d'une marge de fluctuation choisie de 40%)]

Exemple de calcul

Pour une pondération du prix de 60%, le maximum de points pour le prix est de 300 points (sur un total de 500).

- L'offre du soumissionnaire A s'élève au total à CHF 3 700 000.– (= prix le plus élevé).
- L'offre du soumissionnaire B s'élève au total à CHF 3 000 000.–
- L'offre du soumissionnaire C s'élève au total à CHF 2 800 000.–
- L'offre du soumissionnaire D s'élève au total à CHF 2 600 000.– (= prix le plus bas/Pbest).

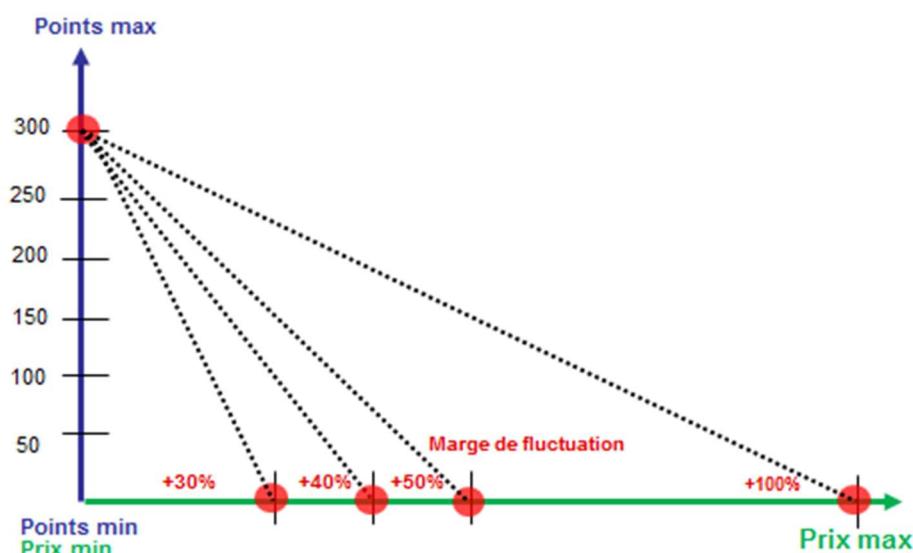
Pour une marge de fluctuation choisi de 40%, on obtient un facteur de 1.4 et donc un Pmax comme suit:

$$P_{\text{max}} = P_{\text{best}} * 1.4 = \text{CHF } 3 640 000.–$$

Il en résulte l'attribution de points suivante:

- Le soumissionnaire A obtient 0 point $P > P_{\text{max}}$ (dépassement de la marge de fluctuation)
- Le soumissionnaire B obtient 185 points $[300 * (3 640 000 - 3 000 000) / (3 640 000 - 2 600 000)]$
- Le soumissionnaire C obtient 242 points $[300 * (3 640 000 - 2 800 000) / (3 640 000 - 2 600 000)]$
- Le soumissionnaire D obtient 300 points $[300 * (3 640 000 - 2 600 000) / (3 640 000 - 2 600 000)]$

Marge de fluctuation et courbe de notation du prix



2.9.4.3 Évaluation des critères d'adjudication qualitatifs

Les différents critères ou sous-critères d'adjudication qualitatifs sont notés sur la base du barème ci-après.

Qualité (CAd 2)

La qualité est évaluée au moyen de tests. Les règles d'évaluation sont définies dans l'annexe 6.6 «Fiche d'évaluation». Les points attribués aux différents critères sont additionnés afin d'obtenir le nombre de points pour le CAd 2.

Logistique/service (CAd 3)

Exigence	Preuve	Points
<ul style="list-style-type: none"> - Un concept logistique (avec description) dédié et adapté à nos besoins, qui répond à nos conditions logistiques (appendice 3 du cahier des charges) et aborde notamment la réglementation, 		0

<ul style="list-style-type: none"> - les principes relatifs aux prestations de transport, les transports sur rail et les transports sur route - Au moins une référence du soumissionnaire ou du transporteur éventuel, portant sur l'expérience acquise dans le domaine du transport intermodal avec des wagons-citernes 		
<ul style="list-style-type: none"> - Un concept logistique (avec description) dédié et adapté à nos besoins, qui répond à nos conditions logistiques (appendice 3 du cahier des charges) et aborde notamment la réglementation, les principes relatifs aux prestations de transport, les transports sur rail et les transports sur route - Existence d'une représentation graphique des processus, de processus et d'interfaces définis, avec indication des outils utilisés - Au moins une référence du soumissionnaire ou du transporteur éventuel, portant sur l'expérience acquise dans le domaine du transport intermodal avec des wagons-citernes 	<p>Concept logistique; indication de la référence, y c. explications et chiffres étayant son caractère adéquat;</p> <p>pour les sous-critères, si exigé: confirmation écrite explicite relative aux différents sous-critères.</p>	18.75
<ul style="list-style-type: none"> - Un concept logistique (avec description) dédié et adapté à nos besoins, qui répond à nos conditions logistiques (appendice 3 du cahier des charges) et aborde notamment la réglementation, les principes relatifs aux prestations de transport, les transports sur rail et les transports sur route - Existence d'une représentation graphique des processus, de processus et d'interfaces définis, avec indication des outils utilisés - Confirmation écrite de la possibilité de localiser le réservoir conteneur par GPS et de fournir aux CFF cette localisation à tout moment et en temps réel - Au moins une référence du soumissionnaire ou du transporteur éventuel, portant sur l'expérience acquise dans le domaine du transport intermodal avec des wagons-citernes 		37.5
<ul style="list-style-type: none"> - Un concept logistique (avec description) dédié et adapté à nos besoins, qui répond à nos conditions logistiques (appendice 3 du cahier des charges) et aborde notamment la réglementation, les principes relatifs aux prestations de transport, les transports sur rail et les transports sur route - Existence d'une représentation graphique des processus, de processus et d'interfaces définis, avec indication des outils utilisés - Confirmation écrite de la possibilité de localiser le réservoir conteneur par GPS et de fournir aux CFF cette localisation à tout moment et en temps réel - Surveillance en ligne et en temps réel des prestations de transport et des consommations de fluides, y c. reporting, avec possibilité d'accès sans restriction pour les CFF (confirmation écrite) 		56.25

<ul style="list-style-type: none"> - Au moins une référence du soumissionnaire ou du transporteur éventuel, portant sur l'expérience acquise dans le domaine du transport intermodal avec des wagons-citernes - Un concept logistique (avec description) dédié et adapté à nos besoins, qui répond à nos conditions logistiques (appendice 3 du cahier des charges) et aborde notamment la réglementation, les principes relatifs aux prestations de transport, les transports sur rail et les transports sur route - Existence d'une représentation graphique des processus, de processus et d'interfaces définis, avec indication des outils utilisés - Confirmation écrite de la possibilité de localiser le réservoir conteneur par GPS et de fournir aux CFF cette localisation à tout moment et en temps réel - Surveillance en ligne et en temps réel des prestations de transport et des consommations de fluides, y c. reporting, avec possibilité d'accès sans restriction pour les CFF (confirmation écrite) - Confirmation écrite de la possibilité de surveiller les citernes de stockage (sur site – entrepôt dans les installations de lavage) par GPS et d'informer immédiatement les CFF de tout niveau de remplissage critique - Au moins une référence du soumissionnaire ou du transporteur éventuel, portant sur l'expérience acquise dans le domaine du transport intermodal avec des wagons-citernes 	75
--	----

CFF SA se réserve le droit d'inviter les soumissionnaires à présenter leur offre en vue de vérifier la plausibilité de l'évaluation. Le soumissionnaire ne peut prétendre à la tenue d'une présentation.

2.10 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.11 Documents supplémentaires réservés

Lors de l'évaluation de l'offre, CFF SA se réserve le droit d'exiger des soumissionnaires les documents supplémentaires suivants:

- Extrait du registre du commerce
- Extrait du registre des poursuites
- Extrait de la caisse de compensation (AVS, AI, APG)
- Attestation SUVA
- Assurance LPP
- Justificatif fiscal
- Documents supplémentaires selon l'annexe 3 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP, RS 172.056.11).

2.12 Rectifications

Une rectification des offres n'a lieu que dans des cas particuliers, si elle est nécessaire pour rendre les offres objectivement comparables ou si des modifications des prestations sont objectivement et matériellement nécessaires, à condition que la prestation caractéristique et le cercle des soumissionnaires potentiels ne s'en trouvent pas modifiés (art. 39 LMP).

Les rectifications ont lieu dans la langue de la procédure.

2.13 Vérification du prix lorsque la libre concurrence fait défaut

Lorsque la libre concurrence fait défaut et que le montant du marché atteint 1 million de francs, CFF SA est tenue de convenir avec le soumissionnaire d'un droit de regard contractuel dans les calculs afin que l'équité des prix puisse, le cas échéant, être contrôlée. (art.24 LMP)

Le soumissionnaire s'engage, dans un tel cas, à garantir à la Confédération ou à CFF SA, sur demande, l'examen des étapes du calcul des prix et à mettre à leur disposition tous les documents nécessaires à cet effet.

2.14 Dispositions relatives à la protection des travailleurs, conditions de travail et égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial

CFF SA ne peut adjuger des marchés qu'à des soumissionnaires observant les dispositions relatives à la protection des travailleurs ainsi que les conditions de travail locales et garantissant à ses salariés l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial ainsi que, en cas de prestations à l'étranger, respectant les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT). CFF SA est en droit de contrôler ou de faire contrôler l'observation de ces dispositions. Sur demande, le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il les a respectées.

«Le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre le formulaire «Déclaration volontaire relative à la protection des travailleurs», dûment rempli et signé par ses soins.»

Conditions de participation (art. 26 LMP): Les soumissionnaires et leurs sous-traitants attestent au moyen d'une autodéclaration qu'ils remplissent les conditions de participation, en particulier les exigences définies à l'art. 12 LMP, qu'ils ont payé les impôts et les cotisations sociales exigibles et qu'ils ne concluent pas d'accords illicites affectant la concurrence.

3 CONDITIONS JURIDIQUES ET COMMERCIALES

Voir à ce sujet le modèle de contrat ci-joint, y compris les conditions générales et le cahier des charges.

Conformément à l'art. 11 OMP, CFF SA applique, dans ses projets d'acquisition, ses propres conditions générales. Les conditions générales du soumissionnaire ne sont pas acceptées.

Les réserves concernant des divergences par rapport aux conditions générales de CFF SA ou de la Confédération ne sont pas acceptées et conduisent à l'exclusion de l'offre.

4 PRIX DE L'OFFRE

La liste de prix annexée (annexe 3 au contrat) doit être utilisée pour la remise des offres. Tous les champs marqués en jaune doivent être remplis par le soumissionnaire.

Prix de l'offre = prix net y compris tous les frais accessoires (frais, assurances, transports, etc.), hors TVA, rabais déduit. Les offres peuvent être présentées en CHF, en EUR et en USD. Les offres dans une autre devise étrangère (p. ex. GBP) requièrent l'accord écrit préalable des CFF. Pour les produits et les services dont la valeur est créée entièrement ou en partie à l'extérieur de la Suisse, le soumissionnaire peut choisir la devise.

Aux fins de rectification et d'évaluation, les offres en devise étrangère sont converties dans la devise de comparaison (CHF) au moment de leur remise (date de référence).

Concernant les offres en EUR et en USD, **les CFF appliquent les cours à terme en vigueur sur le marché¹** à la date des différents flux de paiement prévus dans le plan de paiement.

Les offres dans une autre devise étrangère (hors EUR et USD) sont converties au moment de leur remise (date de référence) au cours du jour (cours de change publié par la BNS).

Pour les produits et les services dont la valeur est créée à l'extérieur de la Suisse, le soumissionnaire doit préciser la part (pourcentage) ainsi que le montant (valeur générés en monnaie étrangère (avec précision à 5 %). Les CFF se réservent le droit, lors de la conclusion du contrat, de scinder l'offre en fonction de l'importance de la valeur ajoutée générée ou de conclure le contrat dans la devise étrangère en question.

5 STRUCTURE DE L'OFFRE

Les offres doivent être remises conformément à la check-list ad hoc (annexe 6.2).

6 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Voir le cahier des charges.

7 ANNEXES

- 6.1 Questionnaire_de_renseignements_fournis_par_l'entreprise
- 6.2 CL_pour_la_remise_d_une_offre
- 6.3 Preuves Critères d'aptitude
- 6.4 Exigences minimales d'ordre technique
- 6.5 Produits échantillons
- 6.6 Fiche d'évaluation
- 6.7 Preuves référence

Modèle Garantie de bonne exécution

Cahier des spécifications techniques et commerciales/cahier des charges Concept logistique

- App1_Vue d'ensemble des installations
- App2_Plan de transport
- App3_Conditions logistiques
- App4_Spécifications techniques
- App5_Aperçu des substances interdites

- Contrat-cadre Achat de marchandises
- Conditions générales de CFF SA relatives à l'achat de biens (CG-G)
- Ann1_Déclaration volontaire
- Ann2_Raccordement électronique
- Ann3_Liste de prix
- Ann4_Modèle de commande et de facture
- Ann5_Gestion de divergences
- Ann6_Vérification des prix